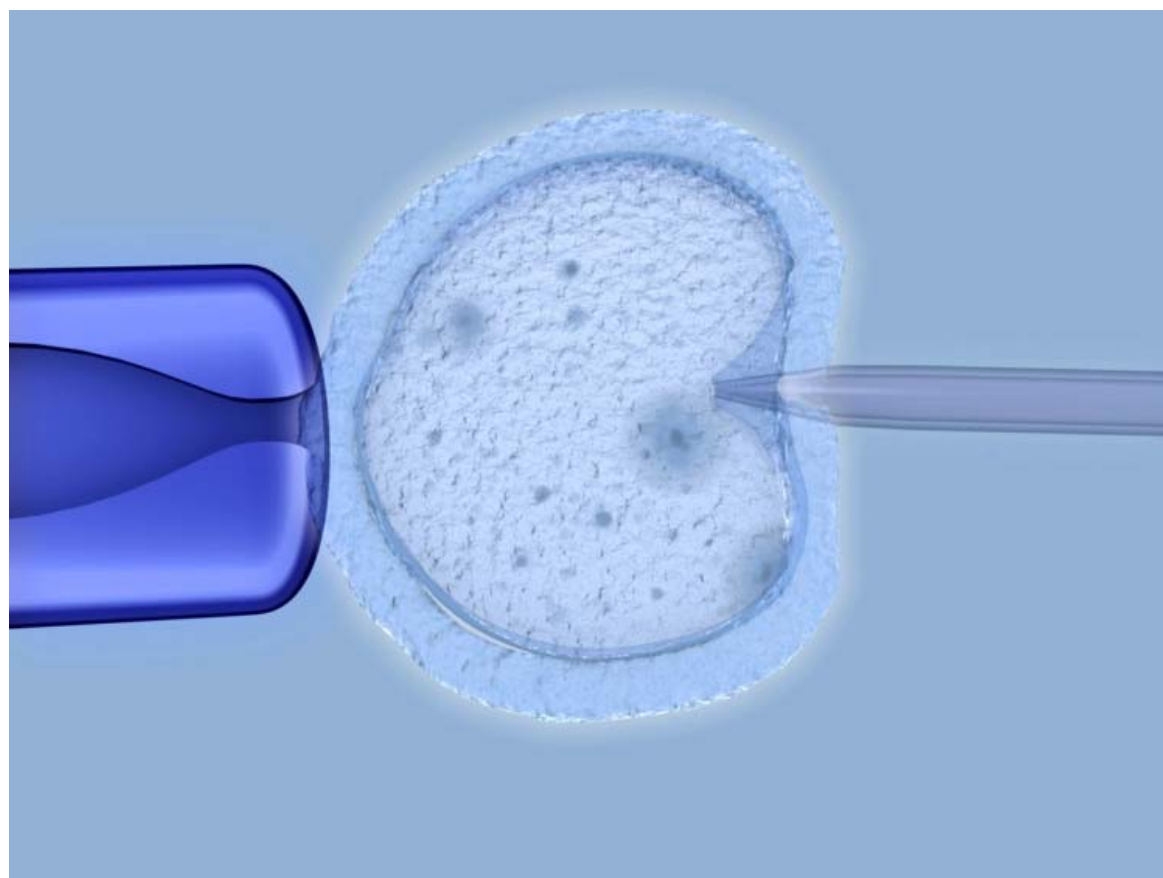


Une conférence pour mieux comprendre l'assistance médicale à la procréation



PAPEETE, le 23 novembre 2015 - **Les couples qui ne parviennent pas à faire d'enfants ont plusieurs recours: insémination intra-utérine, fécondation in vitro (FIV), induction d'ovulation, etc. Toutes ces techniques sont regroupées sous le terme d'assistance médicale à la procréation ou procréation médicalement assistée. Deux professionnelles calédoniennes animent ce soir une conférence sur le sujet.**

L'assistance médicale à la procréation (AMP) ou la procréation médicalement assistée regroupe toutes les techniques proposées aux couples infertiles pour obtenir une grossesse. Pour rappel la grossesse fait suite à une fécondation entre un spermatozoïde (gamète mâle) et un ovule (gamète femelle). Cette fécondation a lieu dans l'utérus de la femme après un rapport sexuel. De nombreuses raisons peuvent empêcher la fécondation qui consiste en fait en une rencontre et une fusion des deux gamètes.

Exemples de techniques

Les techniques de procréation médicale assistée permettent de manipuler les gamètes pour procéder à la fécondation sans forcément traiter la cause de l'infertilité. Il y a l'insémination artificielle, la technique la plus simple et la moins coûteuse. C'est aussi la seule pratiquée actuellement sur le territoire. Elle consiste à récupérer le sperme de l'homme et à l'injecter directement dans l'utérus de la femme au moment précis où l'ovule est prêt pour une fécondation (quelques heures par mois seulement).

Une autre technique est la fécondation in vitro (FIV). Elle a été pratiquée en Polynésie française entre 1990 et 1995 à Paofai mais s'est arrêtée depuis. Elle est pratiquée en Nouvelle-Calédonie depuis 20 ans. Cette technique est plus invasive que l'insémination artificielle. La fécondation se fait à l'extérieur du corps de la femme, en laboratoire, avec les gamètes des deux parents ou de donneurs quand c'est nécessaire. Les embryons sont ensuite placés dans l'utérus de la femme quelques jours après la fécondation.

Une réglementation stricte

L'AMP en France est règlementée par la loi bioéthique de 2004, par l'Agence biomédecine, arrêté au journal officiel. En Polynésie française, comme en Nouvelle-Calédonie, "en l'absence de texte locaux se sont les textes nationaux qui prévalent", précise Émilie Grange. Tous les couples ne peuvent pas y avoir recours. L'infertilité doit être reconnue par un médecin. Un couple est considéré comme infertile s'il n'a pas pu concevoir d'enfant après 12 à 24 mois de tentatives. En France, après deux ans de tentatives, entre 8 à 11% des couples sont toujours en attente de grossesse selon l'enquête nationale périnatale et l'observatoire épidémiologique de la fertilité en France datée de 2010. En France, en 2010, 22 401 enfants sont nés grâce à une AMP soit une naissance sur 40. En Nouvelle-Calédonie, c'est une quarantaine d'enfants qui sont nés grâce à l'AMP.

CONFERENCE PUBLIQUE



Dr. Emilie GRANGE, Médecin biologiste

Dr. Clotilde DECHANET, Médecin gynécologue

nous présentent l'



Assistance Médicale à la Procréation



Un couple sur 6 est confronté au problème d'infertilité. Les techniques médicales offrent aujourd'hui un nouvel espoir vers la parentalité.

Le monde moderne soumet nos systèmes reproducteurs à des agressions nocives de plus en plus nombreuses. Pesticides, pollution atmosphérique, alimentation déséquilibrée sont autant de facteurs perturbateurs des fonctions reproductrices de l'homme comme de la femme.

Mais les tabous tombent. L'infertilité n'est plus une fatalité. Après la contraception puis l'IVG, l'Assistance Médicale à la Procréation apporte au couple une nouvelle possibilité de gérer sa capacité à procréer.

Faisons le point sur les nouvelles techniques médicales grâce auxquelles 1 couple demandeur sur 3 peut enfin accéder aux joies de la parentalité.

**MARDI
24 NOVEMBRE 2015**

18H

Amphithéâtre de l'ISEEP

La Mission

ENTRÉE GRATUITE !

L'association Proscience – Te Huru 'Ihi organise une conférence sur l'assistance médical à la procréation ce mardi dans l'amphithéâtre de l'Institut supérieur de l'enseignement privé (Isepp). Elle sera animée par la biologiste Émilie Grange et la gynécologue Clothilde Dechanet qui exercent au centre d'assistance médicale à la procréation à Nouméa. Les deux professionnelles parleront de leur spécialité et présenteront les techniques médicales proposées aux couples confrontés à un problème d'infertilité.
Entrée gratuite.
Début de la conférence : 18 heures.

Rédigé par Delphine Barraïs le Lundi 23 Novembre 2015 à 11:22 | Lu 348 fois

 [Ajouter aux favoris](#)

Notez

Source :
<http://www.tahiti-infos.com>